



La lettre des CCFF

Bulletin d'information des comités communaux feux de forêts de l'Hérault

n° 1 - janvier 1999

Edito

Le mot de Jean Pierre Moulin

Président de l'Association départementale des comités communaux feux de forêt de l'Hérault

En ce début d'année, un Président doit remercier tous les membres bénévoles des CCFF. Je le fais grâce à la diffusion de ce bulletin de liaison naissant qui sera envoyé à tous les membres des CCFF du département et qui, je l'espère, deviendra votre bulletin (voir encadré).

Je le fais avec un grand plaisir car votre action a bien évidemment minimisé le risque d'incendie dans notre département.

Il est toutefois important de rappeler que dans les zones dépourvues de CCFF (par manque d'intérêt des municipalités ?) les incendies ont détruit le patrimoine forestier ; ce fut le cas sur la Gardiole en début de saison.

Ces feux de forêt m'obligent à vous rappeler nos missions fondamentales et les raisons de notre existence.

Les CCFF, qui sont apparus dans les années 1980, doivent être placés sous la direction d'une personne compétente et dynamique désignée par le Maire de la commune. La présence au sein du groupe d'un pompier volontaire ou de chasseurs est bien souvent très utile.

Les membres bénévoles doivent avoir une parfaite connaissance du terrain : routes, pistes, points d'eau, lieux-dits, postes d'observation... En effet, qui, mieux que les gens du pays, peut connaître aussi bien la forêt communale ? Dans notre région les CCFF sont particulièrement actifs dans les zones

périurbaines, là où l'urbanisation du cadre de vie amène à la défense du paysage. Ainsi, les membres des CCFF vivent la forêt comme un territoire et un patrimoine.

Les missions de reconnaissance et de surveillance sont l'occasion d'une "familianté" de groupe et aident ainsi à intégrer les nouveaux arrivants.

En cas d'incendie, les CCFF sont requis pour guider les pompiers et les secours, et pour aider à l'évacuation des gens hors des territoires menacés.

Nous sommes aussi les représentants de l'intérêt collectif auprès des habitants ; nous incitons au débroussaillage, nous donnons des conseils de prudence aux promeneurs. Cette vigilance connaît des limites car nous ne maîtrisons pas le risque "technologique" d'incendie.

Notre existence doit aussi être interprétée comme l'indice de nouveaux aspects de la citoyenneté, liés aux communautés proches, plus culturelles qu'administratives, et surtout plus préoccupés de terrain que de discours. Parallèlement une tentation existe, celle qui amène certains à vouloir "surveiller" tous les utilisateurs de la garrigue. C'est bien la forêt qu'il vous faut surveiller en faisant tout ce qui est possible pour informer et sensibiliser les promeneurs ainsi que l'ensemble de la population de votre commune. Vous devez donc, et sans relâche, attirer l'attention de vos élus sur les problèmes de prévention, animer

dynamiser vos comités, organiser des rencontres avec les enfants dans les écoles, participer aux foires aux associations. Ainsi vous verrez apparaître un certain type de civisme à la lisière du politique et de l'associatif ; à travers lui émerge un sentiment d'appartenance local, régional et méditerranéen. Enfin n'oubliez pas que nos forêts sont les poumons verts de nos villes ; qu'elles sont également dans leur complexité un réservoir de mémoire et d'espace à protéger en permanence et à développer aussi sur le plan économique. Comme nous l'avons entendu un jour de la bouche d'un enfant **"sans la forêt, il n'y a pas de vie"** ! Alors continuons ensemble notre action bénévole. Merci et bravo à tous pour tout ce que vous faites afin de protéger votre environnement.

L'association départementale des comités communaux feux de forêt de l'Hérault continuera à vous aider car elle est de plus en plus reconnue, aidée par l'État et nous l'espérons, en 1999 par le département.

Nous devrions aussi très prochainement disposer de locaux dans la commune d'ASSAS (qui a toujours soutenu notre association) et d'un salarié permanent qui facilitera votre travail sur le terrain au quotidien.

J-P. M.

Pourquoi un bulletin de liaison ?

- Pour mieux informer les comités et leurs membres des activités de l'Association et de l'actualité liée à la forêt et sa protection.
- Pour mettre en place un lien permanent entre tous les CCFF et leur membres.
- Pour faire vivre les comités à travers ce bulletin, notamment à travers les informations ou les articles transmis par les CCFF eux-mêmes.
- Pour mieux faire connaître les comités et leur rôle auprès des élus, des administrations, de la population etc.

Ce bulletin est aussi le vôtre et sera ce que vous en ferez !





Les structures associatives de l'Association départementale des comités communaux feux de forêt de l'Hérault

- Création de l'Association départementale le 31 Juillet 1987 à Clapiers par Bernard Zitman.
- **Adresse et siège social : Association départementale des CCFF B.P. 18 34830 Clapiers**
- Le Maire de chaque commune adhérente désigne au plus trois représentants membres du CCFF de la commune à l'Association départementale.
- L'assemblée générale des membres procède à l'élection d'un Conseil d'administration de 15 membres élus pour 3 ans. Le Conseil d'administration élit en son sein un bureau de 7 membres.

Composition du bureau actuel (élu à la suite de l'assemblée générale du 19 Avril 1997 à Sussargues)

- Président : **Jean Pierre Moulin** (Montferrier sur Lez)
- Vice-Président : **Odette Florençon** (Grabels)
- Vice-Président : **Eudes Naffrechoux** (Jacou)
- Secrétaire : **Philippe Gaëta** (Grabels)
- Secrétaire-Adjoint : **Nathalie Marès** (Clapiers)
- Trésorier : **Gilles Dutau** (Clapiers)
- Trésorier-Adjoint : **François Mevret** (Grabels)

Les Communes adhérentes en 1998

Aigne - Algues-Vives - Assas
La Caunette - Combailaux - Clapiers
Grabels - Jacou - Minerve - Montaud
Montferrier sur Lez - Murles
Saint-Aunès - Saint-Geniès des Mourgues
Saint-Clément de Rivière
Saint-Drézéry - Sussargues
Vailhauquès - Vérargues - Villetelle

Contacts ☎ tél/fax : Trésorier Gilles Dutau : **04 67 55 98 21** - Relais téléphonique C.R.P.F. : Hélène Violla : **04 67 41 68 10**

Bilan des feux de forêts (source : Prométhée)

Prométhée est une banque de données* sur les incendies de forêts en région méditerranéenne. Elle a été créée en 1973 et couvre les 15 départements du sud-est de la France.

En observant ces données sur la période 1976-1998, on constate que depuis 1991 la région méditerranéenne a été relativement épargnée par les feux de forêts : la superficie brûlée a nettement diminué (cf graphique ci-contre).

Cela est probablement dû aux conditions météorologiques plus clémentes et à la mise en œuvre d'une stratégie de prévention et de lutte plus efficace.

En effet, grâce au renforcement du système de surveillance des massifs forestiers (tours de guet, patrouilles terrestres (dont les CCFF), et guet aérien) les départs de feux sont plus vite maîtrisés. N'oublions pas que la rapidité d'intervention est un des facteurs déterminant pour l'évolution du sinistre.

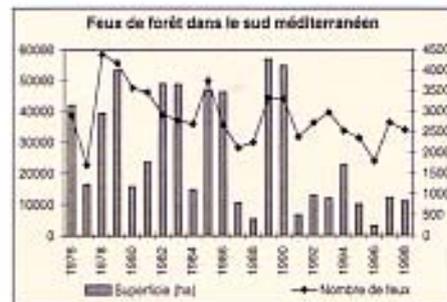
Toujours selon Prométhée, on remarque sur la période 1991-1998, (cf tableau ci-dessous) :

année	surface	nb feux	0-10ha	10-100ha	>100ha
1991	6542	2372	2309	58	5
1992	12740	2712	2643	55	14
1993	11774	2962	2838	95	29
1994	22577	2518	2397	96	25
1995	9932	2346	2243	86	17
1996	3118	1789	1743	42	4
1997	12104	2722	2608	100	14
1998	10929	2537	2408	110	19

- que l'ensemble des incendies de moins de 10 ha, qui représentent 96 % des éclosions, n'ont parcouru qu'une faible surface totale.

- que les incendies de grande ampleur, sont peu nombreux mais sont responsables de la majorité de la superficie brûlée.

Ces feux "catastrophes" ont lieu lors de conditions météorologiques extrêmes



(vent fort, sécheresse de la végétation...). Ils prennent très vite de l'ampleur, les moyens de secours ont de grandes difficultés à les contrôler.

C'est l'une des raisons de la création des coupures vertes (agricoles ou stratégiques). En cloisonnant les massifs forestiers, elles devraient permettre de ralentir et/ou de contenir les feux de grande envergure, grâce à l'appui des moyens aériens et terrestres. C'est aussi dans ces conditions là qu'il faut être particulièrement vigilant...

H.V.

* Vous pouvez consulter cette base de données sur votre minitel (3615 PROMETEL), pour retrouver ces chiffres ou pour obtenir les surfaces et nombres d'incendies par année, mois, heure, département...

Formation à la prévention des incendies de forêt

Depuis 1992, le C.R.P.F. organise une formation à l'intention des membres des comités communaux feux de forêt de l'Hérault.

Cette formation est devenue régionale en 1996 : elle est commune aux trois départements de l'Aude du Gard et de l'Hérault.

Son but est de faire acquérir aux bénévoles des comités les connaissances nécessaires pour être plus efficaces dans leurs missions de prévention.

En 1998, deux cycles de formation ont débuté fin novembre et regroupent chacun 18 stagiaires, soit 12 bénévoles de chaque département.

Ils comprennent sept journées, principalement les samedis, durant lesquelles des professionnels (scientifiques, forestiers, sapeurs-pompier...) aborderont avec les stagiaires divers sujets ayant trait à la Défense des forêts contre les incendies : météorologie, histoire de la végétation méditerranéenne, cartographie, organisation des sapeurs-pompier, missions des CCFF, réglementation...

Cette formation se terminera fin mai 1999 afin que les membres des CCFF soient disponibles pour la période estivale.

H.V.

Si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez contacter Hélène Violla au C.R.P.F. au **04 67 41 68 10**.